

PROCES-VERBAL SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022 - 20 H 30

Président de séance : Mme FOURNEL Béatrice

Membres présents : Mme BISSUEL Victoire, Mme CHAMBOST Françoise, M. CHERBLANC Raphaël, Mme FOURNEL Béatrice, M. GIROUD Lucien, Mme PAIN Evelyne, M. PION Éric

Membres excusés : M. DELAYE Michel, M. GUILLEMOT Olivier, M. LAURENT Benoit, Mme RONDEPIERRE Amandine

M. DELAYE Michel a donné pouvoir à M. CHERBLANC Raphaël

M. GUILLEMOT Olivier a donné pouvoir à Mme CHAMBOST Françoise

M. LAURENT Benoit a donné pouvoir à Mme FOURNEL Béatrice

Nombre des Conseillers en exercice : 11 présents : 7 votants : 10 quorum : 6

Secrétaire de séance : Françoise CHAMBOST

Mme FOURNEL soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022, il est approuvé à l'unanimité. Il sera publié sur le site internet de la commune Machézal.fr et à disposition au secrétariat de mairie.

Ordre du jour de la séance :

1. Mise en place du régime indemnitaire à destination des agents
2. Voirie 2023
3. Inspections des réseaux
4. Convention retraite avec le Centre de Gestion de la Loire
5. Demande de subvention exceptionnelle du Sou de Écoles dans le cadre du projet cirque
6. Annulation location salle des fêtes
7. Gestion du dégât des eaux à l'église

Questions diverses

1. Mise en place du régime indemnitaire à destination des agents

Mme FOURNEL rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni le 17 novembre pour travailler sur les conditions de répartition de l'enveloppe définie (5000€ lors du dernier conseil municipal) attribuée à la mise en place d'un RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel). Elle passe la parole à Mme CHAMBOST qui fait un bilan de l'après-midi de travail avec Mme VANCOILLIE de la Copler, Mme SAUTET, secrétaire de mairie, Mme PAIN, M GUILLEMOT et elle-même.

Un document synthétique présentant les différentes catégories définies, les critères retenus, les éléments de calcul des indemnités pour chaque catégorie ainsi qu'un texte de modèle de délibération pour la mise en place a été transmis aux conseillers en amont de la séance. Le document de présentation sera finalisé et validé en collaboration avec Mme FOURNEL qui a des précisions à apporter. Pour compléter la délibération, il convient de décider des types de contrats de travail auxquels ce régime s'appliquera et comment seront versées les indemnités en cas d'absence pour maladie des agents. La mise en place du régime est prévue à partir du 1er janvier 2023. La délibération devra être validée par le comité technique de la fonction publique territoriale.

Après présentation et discussion, il ressort que le RIFSEEP s'adressera aux agents titulaires et stagiaires et que ces indemnités seront proratisées par rapport au temps de travail effectif en cas d'absences pour maladie.

Mme FOURNEL propose donc d'acter la mise en place du RIFSEEP en rédigeant les documents avec tous les éléments validés précédemment et procède au vote.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Mme CHAMBOST précise qu'il convient maintenant d'élaborer des grilles d'évaluation pour la part variable du RIFSEEP et qu'il faudra réaliser un entretien avec chaque agent concerné en début d'année pour fixer les objectifs à atteindre. Mme FOURNEL n'ayant pas réalisé les entretiens professionnels, elle propose de concevoir les documents en groupe de travail et effectuera les entretiens en début d'année 2023.

2. Voirie 2023

M CHERBLANC prend la parole et informe des réflexions de la commission voirie qui s'est réunie le 11 novembre.

A Champamont, lors de l'échange de terrain avec M. LAURENT André, une petite surface d'entrée de propriété sera talutée et goudronnée afin d'aménager l'accès à la propriété.

M CHERBLANC annonce que la commission voirie a examiné les devis de 4 entreprises différentes pour les réfections de voies en 2023. Les réfections porteront sur :

- Le chemin des champs, pour moitié avec la commune de Chirassimont car le chemin est mitoyen
- Le chemin du Truchet bas, en dessous de la portion déjà rénovée
- Le chemin du Marché avec étalement d'environ 200 t de rabotage mis à disposition par M PACHOUX (valeur marchande environ 3 800€ ; sans le fraisat le chemin en reprofilage aura coûté 20 530 HT contre 11 536 HT) et la pose d'un revêtement bicouche dans la foulée (le désherbage du chemin étant à la charge de la commune).
- la fourniture d'un camion de 5 tonnes en procédé "point à temps" pour boucher les fissures du Haut du Truchet, au-dessus de la portion déjà rénovée, et du chemin de Champamont, la longueur réalisée sera selon la capacité du camion

Une parenthèse est faite au sujet des barrières de neige qui ont été installées par les services du département de la Loire le long de la route départementale RD64 dite route de Champamont. Les propriétaires terriens concernés ont été contactés et ont donné leur accord avant la pose de ces filets. M PACHOUX a été convoqué en mairie par Mme FOURNEL et les adjoints car ses vaches ont détruit l'installation. Mme FOURNEL indique que pour trouver un compromis, la mairie a acheté des piquets et du fil de clôture mis à disposition de M PACHOUX pour l'hiver afin qu'il protège la zone des barrières de neige avant que les services du département viennent les réinstaller. M. GIROUD pense que tous les piquets n'ont pas été installés et propose de voir avec M PACHOUX. Mme CHAMBOST trouve anormal de fournir ce matériel à un propriétaire et pas aux autres et M PION exprime son mécontentement, il est défavorable à la réfection du chemin du Marché vu le comportement de M PACHOUX. Mme FOURNEL dit qu'il faut faire la différence entre les deux événements. Il est rappelé l'installation des barrières de neige est dans un intérêt collectif, afin d'éviter que des congères de neige ne se forment et bouchent la route.

M CHERBLANC reprend sa présentation et annonce que la commission voirie propose de retenir l'entreprise COLAS pour les travaux annoncés pour un montant de 38 774.37€ HT. La commune de Chirassimont se positionne sur le même fournisseur. Mme CHAMBOST demande quel était le montant de l'enveloppe voirie en 2022, Mme FOURNEL répond qu'il était de 37 000€ environ avec 16 500€ de subventions obtenues. Mme CHAMBOST demande quels sont les chemins sur la commune qui mènent à des résidences principales et ne sont pas goudronnés, Mme FOURNEL répond qu'à sa connaissance il n'y a que le Chemin de la Plantée, qui est aussi chemin de randonnée.

Mme FOURNEL demande à Mme BISSUEL de s'abstenir et procède au vote pour l'autoriser à déposer les dossiers de demandes de subventions voirie pour 2023 sur la base du devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 38 774.37€ HT

Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 1

3. Inspections des réseaux

Mme FOURNEL a fait le point avec le laboratoire SINBIO et l'Agence de l'Eau au sujet de l'inspection des réseaux d'assainissement avant les travaux de la station d'épuration. Afin de réaliser un diagnostic plus complet, il convient de rajouter des canalisations à explorer. L'entreprise RESOTEC déjà retenue lors de la séance du 3 novembre (2 400€HT pour 480 ml) est toujours la plus compétitive pour une prestation estimée à 3 900€ HT pour 1407.5 mètres linéaires de canalisations explorées.

Mme FOURNEL propose de retenir la proposition de RESOTEC et demande au conseil municipal de voter pour l'autoriser à valider le devis de 3 900€ HT.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Mme FOURNEL précise qu'elle s'adresse à l'organisme au plus vite car les explorations doivent se faire par temps humide, la période est idéale.

4. Convention retraite avec le Centre de Gestion de la Loire

Les membres du conseil ont reçu par mail la convention adressée par le Centre de Gestion de la Loire qui répertorie les tarifs des prestations au sujet de la retraite des agents. La précédente convention arrive à expiration, ce renouvellement est prévu pour 4 ans, les services annoncés ne sont facturés que si ils sont utilisés.

Mme FOURNEL demande aux membres du conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5. Demande de subvention exceptionnelle du Sou de Écoles dans le cadre du projet cirque

Mme FOURNEL procède à la lecture d'un courrier adressé par l'association Sou des Ecoles du RPI Chirassimont/Machézal dans lequel l'association sollicite une subvention à l'occasion du projet cirque qui aura lieu en mars 2023 pour un coût de 2000€ supporté par l'association. L'association a adressé le même courrier à la commune de Chirassimont.

La commune de Machézal qui accueillera le chapiteau, les caravanes, les élèves des 2 communes dans la bibliothèque et la Halle fournira déjà l'électricité, l'eau, le chauffage, assumera les heures de ménage supplémentaires.

Après discussion, Mme FOURNEL propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ au Sou des Ecoles à l'occasion du projet cirque et procède au vote, elle s'abstient pour le pouvoir de M. LAURENT

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

Une réponse sera adressée aux membres du sou des écoles en rappelant la prise en charge "logistique" de la commune sur cet événement, en plus de la subvention attribuée.

6. Annulation location salle des fêtes

Mme FOURNEL fait part d'un courrier reçu en mairie de personnes ayant réservé la salle d'animation pour un week-end en septembre 2023 sans visite avec versement de 100€ d'arrhes. Il est demandé le remboursement de cette somme car elles ne souhaitent plus louer la salle après une visite des lieux en octobre.

Mme FOURNEL demande donc aux membres du conseil de l'autoriser à demander le remboursement des 100€ auprès de la trésorerie en faveur de ces personnes

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7. Gestion du dégât des eaux à l'église

Mme FOURNEL informe que suite à un chéneau déboité sur l'église, de l'eau s'était infiltrée dans un pilier du bâtiment, une déclaration dégât des eaux a été effectuée auprès de la compagnie d'assurance de la commune, GROUPAMA. Le coût des réparations sera pris en charge en totalité sans franchise par l'assurance. Plusieurs entreprises de plâtrerie peinture ont été contactées par Mme PAIN mais certaines ne souhaitent pas se positionner car le travail en hauteur nécessite un important dispositif d'échafaudage. L'entreprise PREZ qui avait déjà réalisé des travaux de peinture à l'église a établi un devis pour un montant de 10 848€ TTC. La compagnie d'assurance ne demande pas d'autre chiffrage.

Mme FOURNEL invite les membres de l'assemblée à l'autoriser à encaisser l'indemnité de sinistre pour un montant de 9 220.80€ dans un premier temps qui sera complétée par un versement de 1627.20€ sur production de la facture finale des travaux :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0


Questions diverses

- Mme FOURNEL a transmis aux membres du conseil une documentation de l'entreprise NWJoules qui souhaiterait installer une unité de stockage d'électricité à Machézal sur la parcelle A167 , le long du Chemin de la Roche, parcelle appartenant à M DUPERRAY, exploitée par M PION. La surface de terrain agricole consommée pour ce projet est de 100m2 avec la construction d'un container climatisé de 18m2, un bail commercial est établi avec le propriétaire du terrain pour un loyer de 2000€ annuel. Aucune compensation financière n'est attribuée à la commune de Machézal ou à l'exploitant agricole. Le conseil municipal est amené à donner un avis par rapport à ce projet mais pas à délibérer. Mme FOURNEL indique qu'un tel dispositif est implanté dans la Zone des Jacquins à Neulise. Après discussions, il ressort que l'équipe municipale est plutôt défavorable au projet qui utilise un terrain de valeur avec aucune retombée positive pour la commune, que ce soit financière ou garantie d'alimentation électrique, etc...
- Mme FOURNEL indique qu'elle souhaite qu'un groupe de travail soit constitué début 2023 pour travailler sur la modification du Règlement Intérieur de la salle d'animation pour application en 2024, le document actuel ayant déjà été distribué pour des locations sur 2023
- M CHERBLANC informe qu'il a reçu M Yannick PETERSEN de Neulise à la salle d'animation pour demander un conseil sur le renouvellement du système de chauffage. Ce professionnel conseille l'installation d'une pompe à chaleur à la place de la chaudière fuel avec 3 diffuseurs et 2 pales pour répartition de la chaleur. Ce genre de système peut aussi permettre de climatiser. Un devis permettra une demande de subvention, le coût estimé par le professionnel est de 35/40 k€ La réflexion se poursuit sur le sujet, d'autres entreprises seront contactées.
- Mme FOURNEL demande si les membres du conseil souhaitent décorer le village cette année : rendez-vous est donné dimanche 11 à 9H pour les conseillers disponibles pour installer quelques décorations, M. VOLLE offrant quelques sapins.
- Mme FOURNEL s'interroge sur la programmation ou non d'une cérémonie des vœux de la municipalité début janvier 2023. Le contexte sanitaire étant encore incertain, il est proposé de réfléchir à une autre manière de réunir la population plutôt au printemps, Mme FOURNEL fera une communication par le biais du prochain bulletin municipal
- Mme FOURNEL fait le bilan de l'intervention de Mme GARNIER pour EQUILIBRE ARCHITECTES au sujet de la rénovation du terrain derrière la mairie, cette dernière va adresser des propositions d'aménagement

- Mme FOURNEL indique que le congélateur de la cantine a des problèmes de fonctionnement, M. CHERBLANC s'engage à vérifier, le nécessaire sera fait. Si besoin, en solution de secours, le congélateur de la salle des fêtes est utilisé
- Mme PAIN indique que M CHIRON du SIEL a fait une visite de tous les logements communaux, il a vérifié l'état des menuiseries, la qualité de l'isolation, l'état des systèmes de chauffage. Il va rendre un rapport et faire des propositions de priorités pour la rénovation énergétique. Les membres de la commission bâtiments travailleront par rapport à ce document. Mme FOURNEL indique qu'elle a été informée de la création d'un fonds vert destiné à financer les rénovations pour les collectivités, des demandes de subventions pourront donc probablement être déposées une fois le plan de rénovation établi.
- Mme CHAMBOST demande s'il serait possible que la mairie fournisse 2 ramettes de papier jaune pour faire les photocopies des flyers Téléthon pour l'année prochaine, Mme FOURNEL répond qu'il n'y a pas de problème.
- Mme CHAMBOST pose la question de l'ouverture de l'accès pompiers à la salle d'animation : une chaîne avec cadenas ferme l'accès, la clé de ce cadenas n'est pas sur le trousseau remis aux locataires, ni dans la salle. M. PION s'engage à vérifier le problème.
- Mme CHAMBOST demande si du matériel a été commandé pour équiper la salle de la Halle de la maison Barbeys pour des affichages, expositions, etc... Mme FOURNEL répond qu'elle n'a pas avancé sur ce dossier pour le moment. Mme CHAMBOST propose une réunion entre les représentants de la bibliothèque et les membres du conseil responsables des bâtiments sur place pour ne pas être intermédiaire et déterminer ce qui sera installé. M. CHERBLANC et Mme FOURNEL valident cette proposition, Mme FOURNEL va voir avec Mme JUSSELME.

La séance est levée à 23H25

Le Maire
Béatrice FOURNEL



Le secrétaire de séance
Françoise CHAMBOST

